

03

Ma santé au travail

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Cette action de formation s'adresse aux
Travailleurs/ouvriers exerçant
au sein d'un ESAT.

Durée

3 jours

Organisme de formation

☞ Socialys

Lieux & dates

☞ Groupe 1

**35 (lieu définitif à
déterminer en fonction des
ESAT inscrits)**

Du 10 au 12 juin 2024

☞ Groupe 2

**29 (lieu définitif à
déterminer en fonction des
ESAT inscrits)**

Du 27 au 29 mai 2024

Interlocuteur Opcos Santé

Sophie NEVEU

sophie.neveu@opco-sante.fr

Intervenant

☞ **Marine COMTE**

Psychologue du travail

Contexte

Le secteur du travail protégé connaît depuis quelques années des changements tant sur le plan organisationnel (introduction des nouvelles technologies, concurrence...) qu'au regard du public accueilli (accroissement des personnes en situation de handicap psychique, vieillissement des travailleurs handicapés...).

Les ESAT doivent ainsi répondre aujourd'hui à des enjeux similaires à ceux connus dans les entreprises du milieu ordinaire : absentéisme, cohabitation des générations, rapports différents au travail, risques psycho-sociaux... Ce contexte créant alors un terrain propice à l'émergence de conflits de valeur avec des remises en cause venant

interroger le cadre et le sens du travail.

En parallèle, la réglementation incite à une meilleure prise en compte de la Qualité de vie au travail, mais elle vise aussi à développer l'expression, la participation et l'implication des personnes handicapées dans l'amélioration continue du

fonctionnement des institutions. De ce fait, la parole se libère et fait émerger de nouveaux besoins pour une meilleure prise en compte de la Qualité de vie au travail.

En effet, en tant que premiers experts de leurs conditions de vie, les travailleurs d'ESAT doivent avoir un rôle pivot dans l'amélioration de leur qualité de vie au travail.

C'est en ce sens que le législateur, par le décret n°2022-1561 du 13/12/22, vient de renforcer la prise en compte de la parole des travailleurs handicapés en ESAT à travers l'élection d'un Délégué dans chaque ESAT et la création d'une instance mixte devant s'intéresser aux sujets de la qualité de vie au travail, de l'hygiène, de la sécurité et de l'évaluation des risques professionnels. A cela s'ajoute de nouveaux

droits pour les Travailleurs d'ESAT (droits à congés exceptionnels, accès à la formation, élection d'un délégué...) visant notamment à renforcer l'attention des ESAT au développement d'une meilleure qualité de vie au travail.

Par ailleurs, un autre texte réglementaire (décret n°2022-688 du 25/04/22) vient de renforcer les pouvoirs du CVS en lui ajoutant de nouvelles compétences, notamment

sur la révision des Projets d'établissement et la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Le plan de transformation des ESAT issu de ces nouvelles dispositions réglementaires vise donc notamment à renforcer l'expression et la participation des travailleurs handicapés dans le souci d'une démarche d'amélioration constante de la qualité de vie au travail.

C'est dans ce contexte que l'OPCO Santé souhaite proposer aux Travailleurs d'ESAT une formation leur permettant de s'acculturer aux notions de santé, de qualité de vie au travail et de conditions au travail.

Objectifs

- ⇒ Savoir de quoi on parle quand on évoque le sujet de la qualité et vie et des conditions de travail
- ⇒ Travailler sur sa capacité à s'exprimer dans son travail et connaître quelques clés pour agir auprès des encadrants, de ses collègues
- ⇒ Apprendre à se faire confiance et à accepter de faire des erreurs pour mieux rebondir

Prérequis

Cette action de formation ne nécessite aucun prérequis.

Contenu

JOUR 1 - Santé au travail, Conditions de travail et Qualité de vie au travail : Mieux comprendre pour mieux agir !

- ⇒ C'est quoi la Santé au travail ?
- ⇒ C'est quoi la Qualité de vie au travail ?
- ⇒ La prévention des risques professionnels

JOUR 2 – Améliorer mon expression et mon implication dans les repérage des risques professionnels et dans l'amélioration de la qualité de vie au travail

- ⇒ Quels sont les dispositifs imposés par la Loi dans les ESAT pour améliorer la santé et la qualité de vie au travail ?
- ⇒ Comment réagir face au repérage d'un danger ou d'un risque pouvant avoir un impact sur la santé ou le bien-être du travailleur ?
- ⇒ Le rôle du Projet institutionnel dans la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la Qualité de vie au travail en ESAT
- ⇒ La place et le rôle du Travailleur dans les démarches d'amélioration continue de la Qualité de vie au travail en ESAT

JOUR 3 – Se faire confiance pour mieux s'impliquer à l'ESAT et prendre soin de soi et ses collègues au travail

- ⇒ Prévenir et gérer les risques professionnels
- ⇒ Les « indispensables » pour réduire les risques au travail et préserver sa santé
- ⇒ Faire face aux dangers et savoir comment réagir
- ⇒ Comment m'impliquer pour améliorer la Qualité de vie au travail dans mon ESAT ? (module organisé en présence des personnels encadrants)
- ⇒ Parler de « Santé au travail » et de « Qualité de vie au travail » avec mes collègues de travail (module organisé en présence des personnels encadrants)